

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-170

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de réparation d'une fuite au 674, route de Cassel à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux 674, route de Cassel, et ce, **le 28 août 2026.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.
Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

NOREADE Cassel

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 27 août 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 27/08/2026

Le Maire,

David CALCOEN

